

Elections Les communes affichant les meilleurs taux de participation ont été mises à l'honneur

Les championnes du civisme



■ Trente communes ont été récompensées, hier, pour leur taux de participation aux dernières élections municipales et européennes.

Photo Dominique ROQUELET

« Nous fêtons cette année le 10^e anniversaire des Marianne du civisme qui viennent récompenser les communes où le taux de participation aux élections a été le plus important », a explicité le préfet des Hautes-Saône, François Hamet.

Le représentant de l'Etat a ainsi mis les salons de la préfecture à la disposition de l'association départementale des anciens maires et adjoints (Adama). La dite association dont la devise est « servir encore notre pays autrement » a créé ce concours, en 2004, repris depuis au plan national. Lieu d'échanges et de rencontres, elle compte 250 adhérents dans le département. « Ils représentent un gisement de compétences inem-

ployées », a glissé André Fuin, qui vivait là ses derniers jours de présidence.

Une trentaine de maires ou adjoint (e) s se sont déplacés pour recevoir leur diplôme (or, argent ou bronze) des mains du président de l'association, André Fuin. Les deux plus méritoires sont La Rochelle et Rosières-sur-Mance qui affichent un taux exceptionnel de 100 % de participation aux dernières élections municipales.

« Ça témoigne de l'importance des communes, de cet échelon que le gouvernement veut réduire de plus en plus. Quand il y a de l'intérêt, on arrive à mobiliser les gens », témoigne Alexandre Multon, nouveau maire de La Rochelle. Fraîchement élu à Combeaufontaine, Ro-

main Molliard s'est également réjoui de son diplôme qui va être accroché à la mairie et a promis de le partager avec ses concitoyens lors de ses prochains vœux.

Un palmarès a également été établi pour les élections européennes où le village du Val de Gouhenans se détache avec un taux de 83,33 %.

Les récipiendaires

Palmarès (élections municipales)

- Moins de 100 habitants : or pour Rosière-sur-Mance et La Rochelle (100 %) ; argent pour Grammont (98,11 %) ; bronze pour Charmes - St-Valbert (97,44 %).

- De 101 à 250 habitants : or pour La Rosière (96,22 %) ; argent pour

Ehuns (95,79 %) ; bronze pour Le Pont-de-Planches (95,71 %).

- De 251 habitants à 500 habitants : or pour Soing-Cubry - Charentenay (92,75 %) ; argent pour Combeaufontaine (89,42 %) ; bronze pour Lyoffans (89,17 %).

- De 501 à 1.000 habitants : or pour Esprels (93,23 %) ; argent pour Frotey-lès-Lure (87,88 %) ; bronze pour Dampierre-sur-Linotte (84,26 %).

- Plus de 1.000 habitants : or pour Jussey (79,68 %) ; argent pour Saint-Sauveur (77,94 %) ; bronze pour Rioz (76,04 %).

Palmarès pour les élections européennes

- Moins de 100 habitants : or pour Le Val-de-Gouhe-

nans (83,33 %) ; argent pour Ranzevelle (82,35 %) ; bronze pour Autrey-le-Vay (79,41 %).

- De 101 à 250 habitants : or pour Vellefrie (77,23 %) ; argent pour Ray-sur-Saône (72,83 %) ; bronze pour Longeville (72,55 %).

- De 251 à 500 habitants : or pour Soing-Cubry-Charentenay (64,23 %) ; argent pour Colombier (63,41 %) ; bronze pour Vellexon-Queutrey-Vaudey (63,20 %).

- De 501 à 1.000 habitants : or pour Raddon (59,86 %) ; argent pour Pesmes (58,50 %) ; bronze pour Esprels (54,26 %).

- Plus de 1.000 habitants : or pour Quincey (53,67 %) ; argent pour Pusey (53,53 %) ; Navenne (53,24 %).